



Plan d'Epargne Retraite Individuel

Aviva Retraite Plurielle



Le Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERIN) **Aviva Retraite Plurielle** vous permet d'épargner pour votre retraite tout en réduisant votre pression fiscale. Vous pouvez en bénéficier quel que soit votre statut : salarié, profession libérale, artisan, commerçant, agriculteur, fonctionnaire voire sans activité professionnelle et le conserver quelle que soit l'évolution de votre carrière.

Réduire votre charge fiscale

Chaque année, les versements que vous effectuez sur votre contrat sont **déductibles de vos revenus ou de vos bénéfices imposables¹**.

Vous êtes peu ou faiblement fiscalisé ? Vous pouvez renoncer à cet avantage immédiat pour bénéficier d'une fiscalité plus douce lorsque vous déciderez de profiter de votre épargne retraite : seuls vos gains financiers seront fiscalisés. Le choix entre déduire ou ne pas déduire vous est proposé à chaque versement.

Un diagnostic fiscal avec votre intermédiaire Aviva est donc indispensable avant toute souscription, et peut être utile à chaque versement.

Des plafonds de déduction fiscale définis par la loi

La loi ne limite pas votre possibilité d'épargner pour votre retraite. Par contre, elle fixe une **enveloppe globale** annuelle de déductibilité de vos versements de vos revenus imposables appelée « **disponible fiscal retraite** », qui dépend de votre statut professionnel. Pour connaître le montant maximum déductible pour vous, n'hésitez pas à solliciter votre intermédiaire Aviva !



Une épargne retraite à votre rythme

Vous pouvez alimenter votre Plan d'Epargne Retraite Individuel Aviva par des **versements programmés**, particulièrement adaptés à la préparation de la retraite. Vous définissez le montant (150 € minimum mensuel) et la périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) qui vous conviennent. Vous pouvez ensuite les suspendre ou modifier vos choix à tout moment. Vous pouvez aussi ne réaliser que des **versements libres**, dès 750 €.

LE +

Il n'y a pas d'obligation annuelle de versement.



Une épargne disponible par anticipation dans certains cas

En principe, votre épargne reste indisponible jusqu'à la retraite, mais vous pourrez en disposer avant ce terme pour **acquérir votre résidence principale²** ou en cas d'accident de la vie ; il s'agit alors de la cessation de votre activité non salariée à la suite d'une liquidation judiciaire, de l'épuisement de vos droits aux allocations chômage, de l'invalidité (la vôtre, celle de votre conjoint et/ou d'un enfant à charge)³, du surendettement ou du décès de votre conjoint ou de votre partenaire de PACS. Les sommes perçues sont alors exonérées de toute fiscalité (hors prélèvements sociaux).



Le choix du ou des mode(s) de sortie

À la retraite, vous pourrez, au choix, percevoir l'épargne que vous vous êtes constituée **sous forme de capital², d'un complément de revenus versé à vie** (une rente viagère), ou d'un mixte des deux. La sortie en capital pourra être effectuée en une fois ou de manière fractionnée⁴ ce qui peut, par exemple, permettre d'en optimiser le traitement fiscal.

LES +

Aviva Retraite Plurielle **garantit dès l'adhésion le taux de transformation de votre rente**. Quelle que soit l'évolution de l'espérance de vie dans les années à venir, vous avez l'assurance de ne pas voir votre rente baisser du fait de l'augmentation de l'espérance de vie. Tous les contrats retraite ne prévoient pas cette garantie !

De plus, Aviva Retraite Plurielle prévoit **un grand nombre d'options de rente**, qui vous permettront de moduler le montant de votre retraite selon vos besoins.

¹ Dans les limites et plafonds fixés par la réglementation en vigueur. En contrepartie, vos droits seront soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux lors du dénouement à l'échéance du contrat ou en cas de sortie anticipée pour l'acquisition de votre résidence principale.

² Uniquement les sommes issues de versements volontaires, après application de la fiscalité en vigueur.

³ Invalidité correspondant à un classement en 2^e ou 3^e catégorie.

⁴ Le règlement demandé et la somme restant en compte doivent être au minimum de 750 €.

Le contrat Aviva Retraite Plurielle vous donne accès à **3 modes de gestion financière** : la gestion évolutive, qui vous permet de sécuriser progressivement votre épargne, la gestion sous mandat et la gestion libre. Cette dernière offre un large choix de **supports financiers permettant, en contrepartie d'un risque de perte en capital, de rechercher le potentiel des marchés financiers.**

LES +

À tout moment, vous pouvez changer de mode de gestion et/ou les combiner entre eux. Les arbitrages au sein du contrat sont gratuits et illimités !



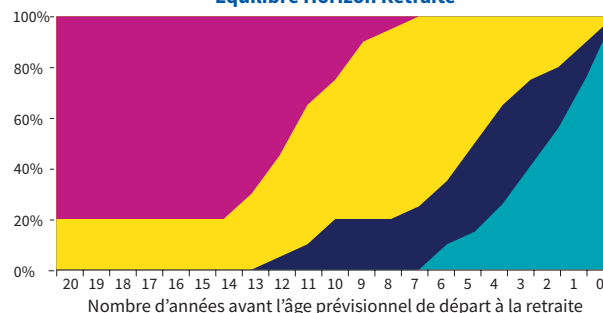
La gestion évolutive

Pour un pilotage automatique de votre épargne adapté à votre horizon retraite

C'est le mode de gestion par défaut, préconisé par les pouvoirs publics. Vous choisissez la grille de répartition de votre épargne qui vous correspond parmi les 3 profils proposés « Prudent », « Equilibre » ou « Dynamique ». Votre épargne est dynamisée à long terme et sécurisée progressivement à l'approche de votre date prévisionnelle de départ à la retraite.

- Aviva Conviction Patrimoine
- Aviva Sélection Patrimoine
- Aviva Valorisation Patrimoine
- Support en euros Aviva RP Sécurité Retraite

Exemple de la répartition entre les supports du profil
Equilibre Horizon Retraite



La gestion sous mandat

Pour bénéficier d'une gestion active de votre épargne, si vous ne disposez pas du temps et/ou des connaissances financières nécessaires

Vous avez le choix entre l'expertise de deux sociétés de gestion : Aviva Investors France ou Rothschild & Co Asset Management Europe. Elles conseillent Aviva dans la détermination des allocations d'actifs selon trois profils d'investisseur (prudent, équilibré, dynamique). Ces allocations d'actifs sont régulièrement revues en fonction de l'évolution des marchés financiers. Vous êtes tenu informé à chaque arbitrage de la modification de votre allocation sur votre espace client Aviva & Moi.



La gestion libre avec plus de 80 supports

Pour une gestion autonome et proactive de votre épargne

Vous disposez d'une large palette de supports en unités de compte⁴, gérés par une trentaine de sociétés de gestion sélectionnées pour leur expertise, que vous pouvez panacher en toute liberté. Selon vos convictions et en fonction des opportunités de marché, vous pouvez à tout moment **arbitrer gratuitement et de façon illimitée votre épargne** pour faire évoluer votre répartition entre les **supports disponibles**.



Épargnez responsable
avec notre nouvelle
offre **Aviva Vie**
Solutions Durables

Aviva vous propose une offre financière sur la thématique de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Accédez à une gamme de supports⁴ financiers disposant du label public ISR et à une offre de fonds thématiques diversifiée orientant l'épargne vers des enjeux de société tels que l'emploi, la préservation de l'eau, des forêts ou le développement des énergies propres.

Vous pouvez aussi déléguer la gestion de votre épargne via une Gestion Sous Mandat innovante, conseillée par Aviva Investors France, dans laquelle 100 % des fonds sélectionnés intègrent les critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance.

Selon vos objectifs et après une étude approfondie de votre situation personnelle, votre intermédiaire Aviva pourra vous guider dans vos choix.

⁴ L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Il n'est pas garanti, mais est sujet à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Retrouvez Aviva sur

